



REGLEMENT INTERIEUR CAMPING L'ORANGERIE

La direction recommande gentiment aux hôtes du camping d'observer les règles suivantes afin de leur assurer un séjour agréable et confortable.

1 - Arrivée : L'accès est réservé au campeur, il est soumis à l'autorisation de la direction et aux formalités d'enregistrement.

- La Direction se réserve le droit d'admission.
- Les arrivées s'effectuent à partir de **16H** et les départs avant **10h**. Les horaires d'accueil sont les suivants et peuvent varier durant la saison: **9H30-13H. 16H-20H.**
- A votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée.
- Le solde du séjour sera réglé à l'arrivée.
- Une caution de 100€ vous sera demandée à votre arrivée pour les locatifs.
- Les hébergements loués nominativement ne pourront en aucun cas être sous-loués.

2 - Visiteurs: Les visiteurs doivent impérativement se présenter à la réception et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Les véhicules devront stationner sur le parking extérieur. Ils peuvent être admis dans le terrain de camping de **9h 30 à 23h** sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

3 - Assurance: Tous les campeurs doivent avoir une assurance responsabilité civile et incendie valable durant le séjour.

- La direction décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou dommage causés par un tiers.

4 - Tenue et Aspect des installations: Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'image touristique du camping et de ses installations.

- Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.
- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état de propreté lors de votre départ.
- Il est interdit de jeter des eaux usées au sol et dans les plantations.
- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera sur un séchoir à linge individuel. (Aucun fil entre les arbres ou tuteurs des plantations ne sera toléré).
- Il est interdit d'intervenir sur les installations électriques du camping, et d'installer tout matériel fixe.

5- Blocs sanitaires: Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser ces lieux propres

- Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants de moins **de 8 ans** dans les sanitaires.

6 - Sécurité/Bruit/Jeux et piscine/Vie du camping:-Respecter le silence de la nature et la tranquillité de vos voisins.

- Le silence est de rigueur de **23H à 8h** du matin
- Les feux ouverts sont interdits, les mégots et papiers ne doivent pas être jetés. En cas d'incendie, il est impératif d'avertir la direction. En cas d'accident une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.
- Seuls les barbecues électriques et gaz sont tolérés.
- Les mineurs demeurent en tout lieu du camping sous la responsabilité et la surveillance des parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer en utilisant les jeux ou les infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes **aux toilettes, à la piscine, au toboggan, et aux aires de jeux.**
- Les aires de jeux sont fermées de **22h à 10h**, pendant ce créneau horaire l'accès y est interdit.
- La piscine est ouverte de **10h à 20h** et strictement réservée au campeur. Il est conseillé de prendre connaissance du tableau d'affichage en entrant dans l'espace piscine.

7 - Circulation et stationnement des véhicules La circulation est limitée à **10km/h**, une seule voiture est autorisée par emplacement.

- La circulation des véhicules motorisés est interdite de **23h à 8h**. Les portes du camping seront fermées pendant cette période, seul le parking extérieur reste ouvert.

8 - Animaux : Les chats et les chiens sont admis dans le camping aux conditions suivantes:

- Les animaux de catégorie **1** et **2** sont interdits sur le camping. Liste affichée à la réception.
- Les animaux ne sont pas autorisés dans les locatifs et **sont interdits les mois de juillet et août.**
- Les chats et les chiens doivent être tenus en laisse et faire leurs besoins à l'extérieur du camping.
- Sont admis après acceptation de la Direction sous réserve de présentation de leur carnet de vaccination.